



**Hunziker Yvan, Serena Silvio**

Problématique du développement du bois énergie notamment face à l'expansion fulgurante du réseau de gaz et de la politique du Groupe E en matière de promotion des énergies renouvelables

Cosignataires : 4

Date de dépôt : 04.11.16

DEE

**Dépôt**

Ces dernières années, nous constatons un fort développement du réseau de gaz par le biais de Frigaz puis du Groupe E Celsius depuis 2016. Ceci prétérite fortement la mise en place de CAD (chauffages à distance) alimentés au bois dans le canton. Les énergies fossiles sont, certes, actuellement meilleur marché mais elles ne sont pas renouvelables. Le gaz n'a rien de naturel et péjore au même titre que le mazout notre bilan en émissions de CO<sub>2</sub>. Le bois en tant qu'énergie locale permet aux collectivités publiques de garder une certaine indépendance énergétique et une maîtrise de leurs coûts. Elles ne sont ainsi pas soumises aux aléas des marchés étrangers et de leurs problèmes géopolitiques.

Nous constatons, depuis la création du groupe E Celsius, une utilisation semble-t-il plus régulière et prononcée du gaz dans les centrales de chauffage à bois.

En 2015, les chaudières à bois ont fonctionné, en moyenne, dès le 15 septembre. En 2016, les mêmes chaudières ont été mises en service qu'au mois d'octobre. Les températures légèrement plus élevées au mois de septembre 2016 ne sauraient être la seule raison.

Certaines chaudières à bois dans le canton étaient encore en révision au mois d'octobre 2016. De notre avis, ces révisions devraient impérativement intervenir durant l'été, période nécessitant le gaz ou le mazout comme appoint.

Pour exemple, le district de la Sarine dispose encore à ce jour d'une possibilité annuelle de 11'000 m<sup>3</sup> de bois rond dévolu au bois énergie à mettre en valeur. Ceci équivaut à une économie annuelle de 2,6 millions de litres de mazout ou 3 millions de mètres cubes de gaz.

Pour 100 francs investis dans le bois énergie, 52 francs restent dans la région, 48 francs en Suisse et 0 franc à l'étranger. Pour 100 francs investis dans le mazout, 16 francs restent dans la région, 25 francs restent en Suisse et 59 francs s'en vont à l'étranger. Pour 100 francs investis dans le gaz, 14 francs restant dans la région, 12 francs restent en Suisse et 74 francs s'en vont à l'étranger.

L'utilisation du bois énergie donnerait une possibilité d'écoulement pour les propriétaires de forêts publiques et notamment privées et dynamiserait ainsi leur exploitation. C'est un objectif que s'est fixé le canton au niveau forestier. La concurrence est très rude au niveau du marché des bois, notamment suite à l'abandon du taux plancher. Le bois énergie représente désormais une source de revenu très importante pour les propriétaires forestiers.

La valorisation de toute cette énergie bois encore disponible en forêt pourrait créer des emplois locaux pour toute la filière forestière.

Cela créerait des places d'apprentissage afin de pouvoir répondre à une demande et au grand intérêt pour le métier actuellement.

Certaines communes ayant mandaté le Groupe E Celsius pour la construction, la gestion et le développement de leur réseau, s'étonnent du peu d'entrain de cette entreprise à raccorder des quartiers pourtant planifiés dans leur plan d'énergie au réseau CAD. Le Groupe E Celsius ne doit pas profiter des investissements consentis par les communes pour développer le bois énergie afin d'implanter le gaz qui devient un concurrent direct des énergies renouvelables.

L'Etat, qui est actionnaire majoritaire dans Groupe E (78 %), devrait se soucier de sa politique énergétique. Ceci afin d'être en adéquation avec la loi sur l'énergie du 9 juin 2000 qui cite dans les buts :

**Art.1**

- a) assurer une production et une distribution de l'énergie économiques, compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement ;
- b) promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ;
- c) encourager le recours aux énergies renouvelables ;
- d) favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

Au vu des buts précités, le gaz n'est pas une énergie renouvelable et ne doit en tout cas pas être favorisé comme énergie principale au détriment du bois.

Dans les projets mixtes bois-gaz, ce dernier doit rester une énergie d'appoint. De plus, il serait judicieux de développer et d'encourager les chauffages à distance (CAD) au bois jusqu'à l'utilisation presque complète de son potentiel encore disponible dans notre canton. Ce sont des CAD véhiculant de l'énergie produite de manière centralisée qui doivent être installés et non des gazoducs.

Constatation faites, le comité du club du bois et des forêts pose les questions suivantes :

1. Quelle est la vision d'avenir du Conseil d'Etat en la matière ?
2. Quelle est l'influence du Conseil d'Etat sur la politique du Groupe E Celsius ?

—